



Basse-Zorn

Communauté de communes

BIETLENHEIM - GEUDERTHEIM - GRIES - HOERDT - KURTZENHOUSE - WEITBRUCH - WEYERSHEIM



Projet Pédagogique 2026-2027

École de musique intercommunale de la Basse-Zorn

1. Plan d'action

*La musique est un **moyen de communication** que la Communauté de communes de la Basse-Zorn souhaitons mettre à la portée de tous. Qui dit musique pense instrument, mais faire de la musique ne signifie pas uniquement jouer d'un instrument.*

*L'enfant doit être préparé à la **pratique instrumentale**, mais aussi à la **pratique collective**. C'est pour cela que notre enseignement, après une ou deux années d'éveil, inclut dans son cursus, en plus du cours collectif de **formation musicale** et du cours individuel d'**instrument**, une **pratique collective**, obligatoire en premier cycle et fortement conseillée dans les cycles supérieurs.*

*Ce tronc commun indissociable regroupant **un enseignement théorique, pratique et collectif**, est en lien avec le schéma directeur pédagogique des établissements d'enseignement artistique, émanant du ministère de la Culture, et auquel notre école de musique intercommunale se rattache.*

A. L'ÉVEIL MUSICAL

Le Jardin Musical

Introduction aux classes d'éveil musical, le Jardin Musical est particulièrement adapté aux enfants de 3 – 4 ans. L'enfant découvre la musique à travers les expériences qu'il réalise avec son corps, sa voix et les percussions de l'instrumentarium. Les parents sont régulièrement conviés à ce cours afin de partager et découvrir avec leurs enfants cette découverte du monde de la musique.

- **Durée du cours** : 45 minutes à 1 heure

L'éveil 1^{ère} année

Pour l'enfant âgé de 5 ans, il n'est pas question de solfège. L'éveil musical lui permet de cultiver son oreille, de développer ses aptitudes rythmiques, de coordonner ses gestes, de prendre conscience des formes musicales, de développer son sens social.

- **Durée du cours** : 45 minutes à 1 heure

L'éveil 2^{ème} année

L'enfant âgé de 6 ans découvre, à ce stade, la lecture et l'écriture musicale. Il aura besoin de l'attention et des encouragements des parents pour fournir un travail efficace et régulier.

L'accent sera mis sur la présentation des instruments enseignés à l'école de musique afin que l'élève puisse faire son choix dans les meilleures conditions.

- **Durée du cours** : 45 minutes à 1 heure

B. LA FORMATION MUSICALE

Tous les élèves de l'école de musique sont tenus d'assister aux cours de formation musicale et de se présenter aux contrôles des connaissances, jusqu'en fin de 2^{ème} cycle.

L'effectif des cours est en moyenne de 12 élèves.
La durée d'un cours est d'une heure.

Cursus :

- 1^{er} cycle : **4 ans**
- 2^{ème} cycle : **2 ans**
- 3^{ème} cycle : **2 ans** (si demandé)
- Cycle Ado : **5 à 6 ans**
- Cycle Adulte : **5 à 6 ans**

Chaque cycle peut être validé sur une période de 3 à 6 ans en fonction des capacités de l'élève. Le passage d'un niveau à l'autre dépend de la moyenne des notes de l'année (test de février + test de juin + contrôle continu). Ces notes, données par les enseignants, seront communiquées dans le carnet de correspondance de chaque élève, ainsi que sur leurs bulletins semestriels.

Le cycle ado est à destination des élèves débutant l'apprentissage de la musique à partir de 12 ans. Tous les apprentissages des 1^{er} et 2^{ème} cycles sont abordés lors d'un cours spécifique intégrant tous les élèves des deux cycles. Ceci dans le but de fournir un apprentissage flexible et adapté à l'âge des élèves.

Le cycle adulte est facultatif. Les élèves adultes en faisant la demande ont la possibilité de suivre le cours de Formation Musicale en plus du cours instrumental.

C. LES COURS D'INSTRUMENT

L'élève commence l'instrument en 1^{er} cycle, à l'âge de 7 ans, après deux années d'éveil musical. Pour les adolescents (à partir de 12 ans), ils pourront débiter simultanément la pratique instrumentale et la formation musicale. Un cours spécifique leur est d'ailleurs dédié.

Le cursus est identique à celui de la formation musicale. Chaque cycle s'étend en moyenne sur une durée de 4 ans en fonction des capacités de l'élève. Il n'y a pas de redoublement à proprement parler.

En effet, l'enseignement instrumental étant individuel, l'apprentissage est adapté au rythme de chaque élève et permet une certaine souplesse dans le cursus.

Pour faire état de l'avancement de l'élève, l'enseignant effectuera deux évaluations par an qui seront communiquées dans le carnet de correspondance de chaque élève, ainsi que sur leurs bulletins semestriels.

Tous les cours d'instrument sont individuels. Pour les débutants, les cours durent 30 minutes ; à partir de la 4^{ème} année de pratique, l'élève pourra alors choisir, selon l'avis de l'enseignant, entre une durée de 30 ou de 45 minutes.

Les élèves peuvent assister au cours précédent et au cours suivant le leur, sur le conseil de l'enseignant, ceci dans le but de se connaître, de favoriser l'émulation, de travailler ensemble.

Chaque élève aura l'occasion de jouer en public, seul ou en groupe, lors d'auditions et de concerts.

D. LES EXAMENS

Les élèves en fin de cycle d'instrument et de FM se présenteront aux examens de fin de cycle, en mai ou juin, afin de passer en cycle supérieur. Organisés au sein de l'école de musique, l'examen de FM sera composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Pour les examens d'instruments, les épreuves seront les suivantes :

1^{er} cycle : une pièce imposée, une pièce libre et un déchiffrage

2^{ème} cycle : une pièce imposée, une pièce libre, un déchiffrage et une pièce d'autonomie

Les pièces imposées seront issues du programme officiel de la Fédération française de l'enseignement artistique (FFEA, ex FFEM) qui est transmis tous les ans aux établissements d'enseignement artistique.

La pièce d'autonomie (pièce préparée par l'élève sans l'aide de son enseignant) sera choisie par le professeur.

Les pièces imposées et d'autonomie seront transmises aux élèves six semaines avant les épreuves.

Les pièces libres seront choisies par l'élève et son professeur parmi le répertoire de l'année.

Les élèves en cours de cycle de FM passeront un examen pendant leur cours.

Les élèves en cours de cycle instrumental passeront un examen en interne, pendant leur cours, lors de la semaine des évaluations internes, au courant du mois d'avril ou mai. Nous pouvons soit fonctionner avec un auto-jury où les élèves s'évaluent entre eux, soit remanier les emplois du temps de l'école de musique sur une semaine afin que les différents professeurs présents le même jour constituent le jury pour les élèves.

Chacun de ces modes d'évaluation est validé par un système d'appréciations assorti d'un retour concret oral ou écrit de l'enseignant ou des jurys, en fonction de la situation. Barème : I (insuffisant), AB (Assez Bien), B (Bien), TB (Très Bien), TB avec félicitations.

E. LES PRATIQUES COLLECTIVES

En 1^{er} cycle, les pratiques collectives sont **obligatoires**.

En 2^{ème} cycle, elles sont **très fortement conseillées**.

Afin de respecter le tronc commun d'enseignement, chaque élève débutant devra à la fois suivre son cours de formation musicale, mais également une pratique collective, cette dernière sera le chant choral, qui sera couplé à son cours théorique. Dès la deuxième année, il aura la possibilité d'intégrer une autre pratique collective ou bien de poursuivre la pratique du chant choral.

Un orchestre des jeunes existait déjà à Weyersheim avant l'ouverture de l'école de la Basse-Zorn. Il est important d'assurer la continuité afin de préserver une pratique collective pour les instrumentistes à vents et de conserver un lien avec les différentes harmonies de la CCBZ.

L'école de musique intercommunale se doit d'être le vivier des futurs musiciens de ces orchestres. Un travail en étroite collaboration avec les responsables de ces orchestres doit être entretenu afin de maintenir le lien entre les différentes entités du territoire.

Les pratiques collectives suivantes sont proposées sur les différents pôles d'enseignement :

- **L'Orchestre des jeunes** : destiné aux instrumentistes à vent et à percussions ayant déjà suivi au moins deux années de cours. Avec un répertoire musical varié, les élèves ont la possibilité d'appliquer ce qu'ils auront appris en cours et ainsi de se préparer à intégrer un orchestre d'harmonie.
- **L'Orchestre d'Initiation** : destiné aux instrumentistes ayant déjà suivi une année de cours. Il permet aux élèves d'apprendre à jouer en groupe, à suivre les gestes de direction d'un orchestre, à s'écouter les uns les autres. Il sert de passerelle vers les autres pratiques collectives instrumentales.

- **L'Atelier Cordes** : destiné à tous les élèves des classes d'instruments à cordes (guitare, violon, violoncelle, alto, piano). Il permet une approche transversale du jeu collectif et aborde un répertoire par thème allant du classique à la musique actuelle.
- **L'Atelier de guitare** : destiné à tous les élèves guitaristes, il permet une approche différente de l'instrument par le biais du jeu collectif, et d'un répertoire varié.
- **L'Atelier de Musiques actuelles** : répertoire moderne (rock, blues, reggae, pop...) s'adressant aux élèves ayant déjà une bonne maîtrise instrumentale et/ou vocale.
- **L'Atelier chant chorale enfants** : permet de découvrir et de pratiquer le chant collectif dans une ambiance ludique et conviviale. A travers des chants variés, les élèves développent leur écoute, leur sens du rythme et le plaisir de partager la musique. Accessible dès la 1^e année de pratique instrumentale et sans prérequis musical. Inscription également possible sans pratique instrumentale dès l'âge de 7 ans.

F. TRAVAIL D'ÉCOUTE

L'objectif principal de notre école de musique est bien évidemment d'apprendre la musique à nos élèves. Par « apprendre la musique », on entrevoit deux axes ; le premier étant d'apprendre à jouer et le deuxième, tout à fait complémentaire, étant d'apprendre à écouter.

Afin de favoriser l'apprentissage de cette écoute, nous proposerons aux élèves des classes de formation musicale, d'instrument, de pratique collective, de venir assister à des concerts professionnels. Ceci pourra se réaliser en organisant des sorties à l'Opéra, au Palais des Congrès, chez un facteur d'instrument, etc. Mais aussi en proposant des concerts par le biais de l'école de musique intercommunale de la Basse-Zorn au sein de notre Communauté de communes, et des différents événements culturels organisés par cette dernière.

Nous serons amenés à développer à ce moment-là leur sensibilité et surtout leur musicalité. Un travail préliminaire sera effectué avec eux afin de les préparer à une bonne écoute ; a posteriori nous rediscuterons de ce qui a été entendu afin d'assurer un suivi dans l'apprentissage de cette écoute.

2. Recrutement

A. ACTIONS AU NIVEAU DES ÉCOLES PRIMAIRES

Les interventions en milieu scolaire, assurées **par des professeurs titulaires du DUMI**, sont la **meilleure promotion et sensibilisation à la musique** qui peut être effectuée auprès des jeunes enfants scolarisés pour leur donner envie de rejoindre notre école de musique.

En développant ces interventions tout au long de l'année auprès des écoles maternelles et élémentaires de la CCBZ, nous créons un **lien entre notre école de musique et l'éducation nationale**. Nous pouvons proposer des interventions **sous forme de projets**, qui incitent les classes bénéficiaires à s'investir pleinement dans ces interventions et à en être, non seulement les spectateurs, mais également les acteurs. L'investissement sur l'année scolaire auprès des élèves suscite de nombreuses inscriptions à l'école de musique à la rentrée suivante.

Nous avons dans l'équipe pédagogique trois enseignants titulaires du DUMI, à même d'assurer ces interventions si nous le leur proposons.

B. DIFFUSION DES AUDITIONS ET DES CONCERTS

Afin de rayonner au sein de la CCBZ, un **cycle d'auditions** sera proposé au mois de mars sous forme de « **Tutti instrumenti** ». Une série de quatre représentations publiques, le mercredi en début de soirée (19h), réuniront plusieurs classes instrumentales pour une même audition.

Nous proposerons ces auditions au niveau de chaque pôle d'enseignement, afin que l'école de musique de la Basse-Zorn puisse rayonner dans toute la CCBZ et remplir son rôle intercommunal.

Nous proposerons un **concert/spectacle** avec l'ensemble des enseignants au courant de la saison prochaine. Ce concert des professeurs aura différents intérêts : **guider les élèves dans le choix de l'instrument, améliorer l'image de marque de l'école de musique, créer une meilleure cohésion au sein de l'équipe pédagogique.**

Nous essayerons également d'**intégrer les groupes professionnels** de certains de nos professeurs à la **saison culturelle** de la CCBZ. Le but de l'organisation de concerts de groupes musicaux professionnels invités est de **dynamiser la vie musicale et de promouvoir les instruments enseignés** à l'école de musique.

Enfin, une **fête de fin d'année commune** sera organisée au mois de juin. Elle prendra la forme d'un spectacle, intégrant un maximum d'élèves de l'école de musique de la Basse-Zorn, et porté principalement par l'équipe pédagogique.